

Commune de WINGEN SUR MODER

**PROCES VERBAL RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 14

Le 27 février 2019 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de
Convocation :

21/02/2019

Présents :

M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
M. DORSCHNER Christian, Conseiller Municipal Délégué,
Mme BRUNNER Magdalena, Mme HUNSINGER Simone, M. DETTWILLER Michaël,
M. KEMPFER Emmanuel, M. BARIDO Nicolas, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle,
M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe, M. RUCH Denis, Mme BARIDO Estelle,
Conseillers municipaux

La Séance est
ouverte à :

19 h

Absents Pouvoirs :

Mme DOERFLINGER Christine pouvoir à M. DORSCHNER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER

Excusée

Mme ALVES MUTSCHLER Elisa

Secrétaire de Séance : Mme BRUNNER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2018
2. Compte Administratif 2018
3. Compte de Gestion 2018
4. Orée du Bois – achat
5. Emprunts (Gymnase – Orée du Bois)
6. Participation aux frais de scolarité Zittersheim
7. PLUI – Avis sur l'arrêt du projet
8. Convention CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel)
9. Taxe Locale sur la Publicité
10. Remboursement factures
11. D I A
12. Questions Diverses

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2018

Le Maire donne lecture des titres du PV du 12 décembre.

Mme BURGUN-MUHLHEIM apporte des précisions et des modifications concernant le Point 5 - Achat Gymnase : (ils sont repris en « bleu » dans le texte initial recopié ci-après

« Extrait du compte rendu du 12 décembre 2018 – point 5 »

« M. le Maire rappelle qu'il a débuté les négociations pour l'achat du gymnase dès mars 2015 avec le Président du SIVOM, Georges SAND. Il a ensuite repris les négociations avec le nouveau Président, M. Gilbert REUTENAUER.

Lors d'un entretien le 8 novembre 2018, le Président et les Vice-Présidents ont proposé les montants suivants :

Achat du gymnase = 220 000 €

Participation de la Commune = 28 % = 61 600 €

Il resterait donc à charge de la Commune la somme de : 158 400 €

Mme BURGUN-MUHLHEIM souhaite savoir pourquoi le SIVOM vend ce gymnase.

M. le Maire répond :

- Que c'est la Commune qui profite de l'opportunité d'achat
- Qu'en 2026, le SIVOM cessera d'exister et que la Communauté de Commune ne souhaite pas le récupérer. Et dans ce cas, il deviendrait propriété du Département. Ce qui engendrerait de grandes difficultés pour l'utilisation du gymnase lors d'événements non sportifs.

Le Maire précise que le conseil pourrait envisager la construction d'un autre gymnase mais serait confronté à un problème d'emplacement. Il n'y a pas de terrains susceptibles de recevoir une telle construction.

Il ajoute qu'il ne faut pas se passer de cette acquisition, utilisée par au moins 90 % des habitants de la commune. Il ne faut pas profiter du paiement par les autres communes.

Mme BURGUN MUHLHEIM dit :

- Que le gymnase est utilisé en majorité par les habitants de Wingen, mais qu'il y a beaucoup de personnes alentour qui en bénéficient aussi,
- Qu'elle ne comprend pas pourquoi le Maire se sent « coupable de profiter des autres communes »
- Qu'il est normal que les associations de Wingen utilisent principalement le gymnase
- Qu'il faut penser à la restructuration tout en évitant de payer ~~la construction~~ l'achat de celui-ci.

Le Maire précise qu'il a sciemment utilisé le mot « profité » car à chaque discussion avec les Maires des autres communes, ce mot revenait dans la conversation.

M. DORSCHNER rappelle que, par le passé, Mme BURGUN-MUHLHEIM a toujours voulu racheter ce gymnase.

- A cette affirmation, Mme BURGUN MUHLHEIM avait répondu à qu'elle souhaitait que la commune le récupère et non l'achète.

M. CUNRATH a l'impression de « se faire avoir ». Il veut bien acheter, mais pas à ce prix-là.

Mme BURGUN-MUHLHEIM repose la question de « pourquoi acheter ». Il peut être donné à la commune, il est déjà payé. La commune n'aurait plus qu'à le réparer.

M. le Maire, précise qu'il a dû essayer beaucoup de réflexions de nombreux élus suite à l'article dans les DNA demandant l'achat du gymnase à l'Euro symbolique.

Elle demande ensuite si la question a bien été formulée à la CCHLPP et pense que le Conseil Départemental sera bien heureux d'en laisser la gestion à la Commune.

M. CUNRATH demande pourquoi on ne réduirait pas les réparations à effectuer du prix d'achat

Le Maire précise que tous ces points ont été discutés (l'état du toit, le chauffage, la menuiserie, etc.) et que :

- il essaye de gérer au mieux les biens de la commune
- il est conscient qu'aucune recette ne pourra amortir cet investissement

MAIS

- divers aménagements pourront être mis en place, comme un parking supplémentaire
- il est important de prévoir une utilisation optimum pour les générations suivantes (vie associative, vie sportive, vie communale).

Mme DOERFLINGER veut être sûre que la Commune a la capacité d'acheter.

M. le Maire la rassure en lui précisant qu'il n'a jamais été question de mettre la commune en difficulté. Plusieurs emprunts s'éteignent en 2019, entre autre celui concernant la construction du Musée, d'une valeur de 1 250 000 €. ~~ce qui laisse une capacité d'emprunt à ce niveau.~~ Une capacité d'emprunt se libère donc.

- Mme BURGUN MUHLHEIM conteste les dires du Maire concernant le montant emprunté pour la construction du musée.
Les emprunts n'étaient pas de 1 250 000 € mais de 280 000 € pour la construction du Musée et de 250 000 € pour les travaux « Rue du Hochberg »

M. KEMPFER tient à préciser que si la CCHLPP ne reprenait pas le Gymnase et si le Conseil départemental était intéressé, il n'y aurait plus de salle polyvalente pour les animations autres que sportives.

Pour M. CUNRATH, le gymnase est comme une voiture qui ne passerait pas au contrôle technique.

Mme BURGUN-MUHLHEIM demande qu'un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) soit réalisé. Elle sait que pour les travaux la commune pourra bénéficier de subventions, mais il est important de prévoir la totalité des dépenses et de les englober dans les demandes de subventions.

M. CUNRATH demande le plus de négociation possible.

Le Maire rappelle que les négociations ont débuté à 400 000 €

Mme BURGUN-MUHLHEIM rappelle sa demande de rachat à l'Euro symbolique sachant que le gymnase est amorti, qu'il est déjà utilisé depuis 40 ans et qu'il ne s'agit pas de faire plaisir à ses collègues Maires ou aux Wingeners

- Mme Burgun-Mulheim rappelle que le gymnase devrait revenir à la commune pour l'Euro symbolique, puisqu'il est utilisé depuis 40 ans, et qu'il est déjà amorti.

M. KNIPPER rappelle qu'il est important de récupérer le gymnase pour le patrimoine communal et profiter de l'opportunité de l'acquérir.

A la demande de M. CUNRATH, le Maire demande qui souhaite voter à bulletin secret. Cette demande est rejetée par 4 voix pour et 12 voix contre.

Le conseil à la majorité, 9 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, décide de l'achat du Gymnase au prix de 220 000 €. La part communale étant de 28%, il reste 158 400 € à verser. Il donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents à cet achat. »

Mme BURGUN MUHLHEIM demande aussi des modifications sur les points suivants :

Point 8 : Il faut dire « salle de Classe » et non « classe »

Point 7 : Mme BURGUN-MUHLHEIM souhaite que le SIVOM ou le SDEA fassent le calcul du transfert pour permettre aux élus de décider en connaissance de cause.

Point 9 : 11 membres du Conseil Municipal étant contre le versement de l'indemnité de conseil et 6 membres pour, cette indemnité ne sera pas versée en 2018.

Le Procès-Verbal du 12 décembre 2018 est approuvé à la majorité 12 voix pour et 4 abstentions.

POINT 2

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Maire présente les comptes administratifs du Budget de la COMMUNE et du Budget RESEAU CABLE dont les résultats sont les suivants :

A. COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	860 634.60 €	1 032 213.02 €	+ 171 578.42 €
INVESTISSEMENT	471 727.51 €	494 394,15 €	+ 22 666.64 €

B. CABLE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
EXPLOITATION	75 613.74 €	38 373.59 €	- 37 240.15 €
INVESTISSEMENT	336.75 €	77 714.57 €	+ 77 377.82 €

Le Maire donne la présidence à : M. KNIPPER, 2^{ème} adjoint

Il quitte la salle.

M. KNIPPER procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de Fonctionnement de la Commune : 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Budget d'Investissement de la Commune : 11 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

Budget du Réseau Câblé : 11 voix pour, 4 abstentions

M. CUNRATH précise qu'il a voté contre le Compte Administratif de la commune car il estime que la commission finances aurait dû se réunir au préalable. Dans ce cas de figure, il aurait fait confiance aux membres de la commission.

POINT 3

COMPTES DE GESTIONS 2018

Le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.

Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par 13 voix pour et 3 abstentions.

POINT 4

OREE DU BOIS - ACHAT

Le Maire explique que les pompiers sont intervenus à la demande du voisinage qui craignait que le toit du Restaurant « à l'Orée du Bois » s'écroule. Ces mêmes pompiers ont enjoint le Maire à se rendre sur les lieux pour faire le constat de l'état du bâtiment et à prendre un arrêté de péril ordinaire.

Cet arrêté, contesté par Me GALL-HENG, fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif (déposé après la date limite de recours).

Aux fins de trouver une solution le Maire propose que la Commune achète la propriété de 22.62 ares au prix de 25 000€ auquel il faudra ajouter le coût de la destruction.

Le Conseil, à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents inhérents à cet achat.

POINT 5

EMPRUNTS (GYMNASE – OREE DU BOIS)

Après étude des propositions des banques, à l'unanimité, le Conseil décide de souscrire des emprunts auprès du Crédit Mutuel de la façon suivante :

- 159 000 € pour l'achat du Gymnase
- 50 000 € pour l'achat de « l'orée du bois » et pour sa démolition.

Au taux chacun de 1.1 % sur 20 ans

- 61 000 € en ligne de trésorerie pour financer les 28 % de la part communale qui sera remboursée par le SIVOM.

POINT 6**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE ZITTERSHEIM**

La commune de Zittersheim participe aux frais de fonctionnement de l'école au prorata de ses élèves.

Or, depuis 2017 principalement, la commune de Wingen sur Moder a équipé l'école de matériels (tablettes en maternelle, 2 tableaux blancs interactifs en élémentaire) et souhaite continuer les investissements. (Équipement de toutes les classes en TBI, ordinateurs portables,)

Le Conseil, unanime, compte tenu de l'avis favorable du Maire de Zittersheim, décide la modification de la participation aux frais scolaires en intégrant aux frais de fonctionnement déjà en place les frais d'investissement, et ce à compter de 2017.

POINT 7**PLUI – AVIS SUR ARRET DU PROJET**

La commission urbanisme n'a émis aucune observation particulière sur les travaux réalisés pour le PLUI par les services compétents.

Le Conseil à la majorité, 12 voix pour et 4 abstentions prend acte du document arrêté par la CCHLPP et émet un avis favorable.

POINT 8**CONVENTION CSA (CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL)**

Le Conseil Unanime, autorise le Maire à signer la convention qui lie la Commune au CSA. Cette convention concerne la Chaîne « Canal Wingen » de la Télévision.

POINT 9**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE**

Le Conseil unanime décide d'appliquer le taux de 16 € à compter de 2020, proposé par la loi de finance pour la taxe locale sur la publicité.

POINT 10**REMBOURSEMENT DE FACTURES**

Le Conseil, à l'unanimité décide de rembourser 2 factures à Mme RISALITI régisseur, pour un montant de 222.93 €

POINT 11**D.I.A.**

1 maison rue du Petit Passage, 1 maison rue du Rocher, 1 maison rue de l'Ecole, n'ont pas été préemptées.

POINT 12**QUESTIONS DIVERSES**

Information :

- Une Enquête téléphonique va être réalisée par l'ADEUS (Agence de Développement et de l'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) et confiée à la société ALYCE, entre le 26 février et le 25 mai sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin

- Etude sur la déchetterie de Wingen

La fréquentation de la déchetterie est en baisse : 901 visites en 2017 et seulement 630 en 2018

Le Maire propose d'évoquer dans un courrier, les raisons qui, aux yeux des utilisateurs, rendent l'accès difficile : horaires trop restrictifs non adaptés aux personnes qui travaillent, nature du tri pris en charge (exemple pas de gros cartons), l'accès boueux en cas de pluie, la dalle béton qui n'est toujours pas réalisée...

- Le Maire, bouleversé par les comportements antisémites de certains français, et appréciant la proposition de l'AMF, souhaite planter un arbre (en remplacement de celui qu'il va falloir abattre devant le stade de football). Les modalités seront étudiées avec des élèves du collège. Seront également évoquées, à cette occasion, les incivilités sur l'aire de jeux.
- Toiture de la « Maison Blanche ». M. SEBASTIAN demande des explications car il pense que la commission des travaux n'en a pas parlé. Le Maire précise qu'il a demandé à M. RUCH de regarder l'état de la toiture car de nombreuses infiltrations étaient visibles. Celui-ci a dû monter un échafaudage pour évaluer les dégâts et compte tenu de l'urgence (photos à l'appui), les travaux ont aussitôt été commandés. Mme BURGUN-MUHLHEIM ne remet pas en cause la nécessité de réaliser les travaux mais se demande pourquoi il n'en a jamais été question. Le Maire dit qu'il a oublié de le mettre à l'ordre du jour mais qu'il s'est passé la même chose pour la toiture du Centre Socio-Culturel et que personne n'en a parlé. Le Maire a décidé de travailler en collaboration avec une entreprise qui acceptait la mise à disposition de personnels communaux afin de réduire le coût des travaux. Mme BARIDO trouve que le Maire fait encore son « cinéma ».
- M. CUNRATH regrette qu'une fois encore la date du Conseil ait été programmée en même temps qu'une autre réunion intercommunale.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h